

Saint-Louis, le 20 juin 2025

Communiqué de Monsieur le Président de Saint-Louis Agglomération

1. Actions faites par SLA

Depuis que nous avons été informés de la présence de PFAS dans l'eau du robinet de 11 communes de Saint-Louis Agglomération, nous ne sommes pas restés inactifs. En effet, dès l'annonce des résultats par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en octobre 2023, nous avons pris la décision de fermer le puits de captage d'eau le plus impacté, à savoir le puits dit de l'aéroport.

Un comité de pilotage, sous l'égide du sous-préfet de Mulhouse et en présence de SLA, Veolia et l'ARS, a été créé et s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 8 décembre 2023. S'en sont suivies des réunions à échéance régulière, à savoir tous les deux mois afin de caractériser la pollution, d'en identifier l'origine et de trouver le moyen de traitement le plus adapté.

Des études ont été lancées afin de déterminer les traitements les plus adéquats pour le territoire tant techniquement que financièrement.

Pour finir, dans le cadre de la procédure de renouvellement de la Délégation de service public pour l'eau, le traitement des PFAS a été pris en compte et il a été demandé aux candidats de chiffrer différents scénarii permettant de rétablir la conformité de l'eau du robinet. Le traitement des PFAS a été ainsi un élément central des négociations menées avec les différents candidats à la Délégation de service public, de sorte à contractualiser avec le candidat qui nous a semblé le plus performant en la matière.

2. Communication engagée

Dès le mois de janvier 2024, j'ai tenu à informer la population de la présence de PFAS dans l'eau distribuée. Ainsi, j'ai abordé le sujet lors de ma cérémonie de vœux le 26 janvier 2024 ; cérémonie à laquelle Monsieur Striby a assisté.

Un courrier co-signé par Saint-Louis Agglomération et Veolia a été adressé à l'ensemble des abonnés de l'eau du secteur concerné afin de les informer de la pollution et un numéro vert a été créé afin de répondre aux interrogations de nos concitoyens.

Le 27 février 2024, le journal L'Alsace a publié un papier intitulé « *Des polluants éternels dans les captages de Saint-Louis* ».

Quelques jours après, France 3 a diffusé, lors de son journal télévisé du 4 mars 2024, un reportage sur la pollution de notre eau. Ce reportage présente notamment les essais réalisés par Veolia, pour le compte de Saint-Louis Agglomération, sur les dispositifs de traitement de l'eau.

M. Striby ne peut pas nier ces communications.

Le sujet de la présence de PFAS dans l'eau du robinet a également été discuté lors des conseils communautaires des 27 mars et 25 septembre 2024 au cours desquels ont été respectivement votés le lancement de la procédure de délégation de service public pour l'eau et la prolongation de l'ancienne délégation compte tenu de la problématique PFAS.

Monsieur Striby était bien présent lors de ces deux réunions du Conseil communautaire et donc informé de la situation. Il n'a posé aucune question sur le sujet à l'occasion de ces réunions. Les comptes-rendus sont disponibles sur notre site internet.

Pour finir, nous avons échangé sur le sujet lors des Conférences des maires des mois de décembre 2024 et février 2025. Une fois encore, Monsieur Striby en a été informé car, bien que non maire, il est destinataire des comptes-rendus de ces conférences comme tous les conseillers municipaux de nos 40 communes.

En conclusion, Saint-Louis Agglomération n'a ainsi rien à cacher dans sa gestion du dossier PFAS.

Preuve en est encore que les courriers de l'ARS exhibés par Monsieur Striby lui ont été fournis, ainsi qu'à tous les conseillers communautaires, par les services de l'agglomération, sur mon ordre, le 12 mai dernier suite à une demande émise en ce sens le samedi 10 mai.

Il est également facile de sortir des éléments de leur contexte afin d'en modifier la portée. Détourner le sens d'une phrase d'un rapport de 17 pages est aisé. Cela n'en fait pas une vérité.

Depuis que je suis au courant de cette pollution, nous ne sommes pas restés les bras croisés comme j'ai pu vous l'expliquer.

Enfin, je tiens à préciser que je ne dispose pas, en tant que Président de l'Agglomération de Saint-Louis d'un pouvoir de police sur l'eau. Il ne m'appartenait donc pas d'émettre des restrictions d'usage qui sont de la seule compétence de Monsieur le Préfet qui en a fait usage par arrêté du 25 avril 2025.